

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 9 JUIN 2009 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

**MESDAMES**

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

**MESSIEURS**

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, représentant de la Ville de Montmagny
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2009-06-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 9 juin 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 12 mai 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Aménagement des locaux – Place Bélanger
    - 5.1.1 État d'avancement du dossier
      - 5.1.1.1 Les professionnels au dossier
      - 5.1.1.2 Les clients potentiels
      - 5.1.1.3 Autorisation de proposition
    - 5.2 Fortissimus
      - 5.2.1 État de situation
      - 5.2.2 Projet d'exposition
    - 5.3 Téléphonie cellulaire
    - 5.4 Assurances – Ajout à la police

- 5.5 Cours d'eau
- 5.6 Sécurité incendie
  - 5.6.1 Projet d'informatisation des SSI
  - 5.6.2 Rapport d'activités 2008
- 5.7 Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux Consommer/Hydro-Québec
- 5.8 Vente pour taxes
- 5.9 Rencontre avec le syndic des ingénieurs forestiers et jugement Charland
- 5.10 Entente – Collecte des piles
- 5.11 Appui à La Centaurée
- 5.12 Remboursement à la SIO
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Schéma d'aménagement
  - 6.2 Plan de diversification
    - 6.2.1 Nomination de deux membres représentant Isle-aux-Grues
    - 6.2.2 Intégration du plan de l'Isle-aux-Grues au plan de diversification
    - 6.2.3 Rencontre du MAMROT avec les municipalités très dévitalisées
  - 6.3 Pacte rural
  - 6.4 Grands prix de la ruralité – Mise en candidature
  - 6.5 Modifications à la réglementation d'urbanisme
  - 6.6 Rapport Ouimet
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Demande de partenariat pour l'événement Hommage aux bénévoles en loisir et en sport de la Chaudière-Appalaches
  - 7.2 Octroi au programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de mai 2009
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 1<sup>er</sup> juin 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS – PACTE RURAL
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 SOLIDE vs Fonds du CLD
  - 10.2 Route 283 (Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Fabien-de-Panet)
  - 10.3 Municipalités en santé
  - 10.4 Trait d'union
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 12 MAI 2009**

**2009-06-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 12 mai 2009 soit adopté en modifiant le nom de Gilles Giroux pour Carl Dubé comme représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, puisque c'est ce dernier qui était présent à la rencontre du 12 mai et non M. Giroux.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

## 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

### 5.1 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX – PLACE BÉLANGER

#### 5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

##### 5.1.1.1 Les professionnels au dossier

Actuellement, la firme d'architectes et la firme d'ingénieurs ont été rencontrées et une visite des lieux a également été faite.

Aussi, les relevés ont été faits par les architectes le vendredi 29 mai dernier et ces données seront transmises à la SIQ afin de faire des scénarios de localisation.

Les ingénieurs sont passés faire les relevés le 3 juin dernier.

Le dossier chemine avec le comité et les professionnels au dossier.

##### 5.1.1.2 Les clients potentiels

Les clients potentiels ont presque tous déposés leurs besoins.

##### 5.1.1.3 Autorisation de proposition

- ATTENDU que, suite au dépôt de notre intérêt et après la visite d'un gestionnaire de projet de *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* sur les locaux potentiels offerts, ce ministère invite la MRC de Montmagny à déposer une offre pour la fourniture de locaux pour le 1<sup>er</sup> mars 2010;

2009-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le conseil des maires autorise la direction générale à déposer une offre de fourniture de locaux, le tout conditionnellement à ce que le tout soit validé et accepté par le Comité des locaux délégué par le Conseil de la MRC pour suivre l'évolution du dossier.

**ADOPTÉ**

### 5.2 FORTISSIMUS

#### 5.2.1 ÉTAT DE SITUATION

Un compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du mercredi 3 juin 2009 est déposé au Conseil de la MRC.

Les commandites sont actuellement de 128 400 \$ par rapport à l'objectif de 150 000 \$ (soit 87 000 \$ en argent et 41 400 \$ en services, principalement en publicité).

La vente des billets est également une partie importante des revenus, mais la vente devrait s'accélérer dans les trois semaines précédant l'événement.

Le plan de communication inclut des actions médiatiques importantes au cours des prochaines semaines :

- 360 000 napperons dans les 40 restaurants NORMANDIN pendant le mois de juin sont déjà en cours;
- Cahier de douze pages inséré dans le journal LE SOLEIL du 13 juin 2009;
- Capsules à la télévision (TVA) qui débiteront sous peu;
- Chroniques dans le journal l'Oie blanche à chaque semaine.

Au niveau de la programmation, des activités auront lieu sur trois jours, notamment le vendredi 26 juin où il y aura un banquet et également un championnat mondial du ROLLING THUNDER à l'aréna de Montmagny accompagné d'une séance de signatures par les athlètes.

**FORTISSIMUS - GAGNANT DES PLÉAIDES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS DANS LA CATÉGORIE « LE DISTINCTIF »**

2009-06-04

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** motion de félicitations soit adressée au maire Carl Dubé ainsi qu'au Conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour ce prix de reconnaissance de la région pour l'événement *FORTISSIMUS*.

**ADOPTÉ**

5.2.2 PROJET D'EXPOSITION

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une subvention de 8 000 \$ de la part de la Ministre du Tourisme pour la tenue d'une exposition sur la force durant toute la saison estivale;
- CONSIDÉRANT que cette subvention aurait dû être versée au Mondial de Force du Canada et que cet organisme aurait alors versé une somme de 4 000 \$ à la MRC pour l'embauche d'un guide durant tout l'été;

2009-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny encaisse le chèque de 8 000 \$, qu'elle verse une somme de 4 000 \$ au Mondial de Force du Canada et qu'elle conserve une somme résiduelle de 4 000 \$ pour l'animation de l'exposition durant tout l'été, conformément au budget élaboré.

**ADOPTÉ**

5.3 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

- CONSIDÉRANT qu'IMS Télécom a transmis une offre d'accompagnement technique dans le dossier de la téléphonie cellulaire pour une somme estimée entre 2 000 \$ à 3 000 \$ pour la réalisation de ce mandat, laquelle somme devrait être puisée à même le budget du CLD.

2009-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny prend acte du mandat octroyé par le CLD de la MRC de Montmagny à IMS Télécom pour lui fournir des services techniques d'accompagnement relativement à l'amélioration de la couverture des services de téléphonie cellulaire sur le territoire, le tout conformément à l'offre présentée en date du 22 mai 2009.

**ADOPTÉ**

**5.4 ASSURANCES – AJOUT À LA POLICE**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu les conditions d'assurance pour le nouveau bâtiment acquis par la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la prime annuelle est de 6 944,00 \$;

2009-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des frais de l'assurance au coût total de 411,00 \$ pour la période du 20 au 30 avril 2009 et de 6 533,00 \$ pour la période du 15 mai 2009 au 15 mai 2010.

**ADOPTÉ**

**5.5 COURS D'EAU**

Aucune demande ne nécessite une résolution du conseil des maires à ce jour.

Rappel de la rencontre du 18 juin prochain avec le MDDEP et le MRNF à la MRC de Montmagny au local 236 de 8h30 à 12h, à laquelle nous entendons réitérer la position suivante :

- CONSIDÉRANT l'adoption, le 14 mai 2008, de frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (G.O. no. 20 p. 2102), laquelle prévoit notamment un tarif de **2 500 \$** pour obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP pour des travaux d'aménagement réalisés dans un cours d'eau lorsque le volume de sédiments est égal ou supérieur à 50 mètres cubes (ce qui représente dans les faits trois à quatre voyages de dix roues ou de 300 à 600 pieds de cours d'eau) et un montant de 500 \$ pour obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP afin de réaliser des travaux dans les berges et le littoral ;
- CONSIDÉRANT que cette tarification est applicable dans presque tous les cas de demandes de travaux dans les cours d'eau puisque l'aménagement d'un cours d'eau vise un cours d'eau qui n'a jamais fait l'objet d'un acte réglementaire ou dont l'intervention projetée ne vise pas le rétablissement de son profil initial selon l'acte réglementaire (plans et devis déjà réalisés). Or, les plans du MAPAQ utilisés datent de plusieurs années. Il est souvent recommandé de ne pas réaliser les travaux conformément auxdits plans puisqu'ils ne tiennent pas compte des données actuelles sur la vitesse de l'eau, laquelle s'est modifiée avec le temps avec les pluies diluviennes et le drainage agricole, etc. De plus, ces plans ne tiennent pas compte des expériences acquises et des nouvelles techniques recommandées dans la réalisation de travaux dans les cours d'eau tels seuil, talus, etc.;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a transféré aux MRC du Québec la compétence des cours d'eau en 2001, lesquelles doivent

s'outiller et embaucher le personnel nécessaire pour répondre aux demandes des citoyens nécessitant ainsi une fois de plus des dépenses supplémentaires ;

- CONSIDÉRANT que les MRC du Québec s'expliquent difficilement comment le MDDEP peut exiger une somme aussi importante que 2 500 \$ pour finalement attesté du travail réalisé par les MRC et l'ingénieur ayant réalisé les plans et devis en conformité avec des fiches techniques émanant du MDDEP ;
- CONSIDÉRANT que la tarification adoptée ajoutée aux taxes municipales et aux honoraires professionnels d'un ingénieur est carrément abusive pour le citoyen ;
- CONSIDÉRANT qu'un léger nettoyage de cours d'eau peut coûter entre 3 000 \$ et 5 000 \$ par kilomètre. Le 2 500 \$ de tarification, dans ce cas, représente à peu près le coût de nettoyage de 750 mètres (2 500 pieds) de cours d'eau ;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas rare de constater que les coûts d'obtention de permis sont souvent beaucoup plus dispendieux que le coût de réalisation des travaux eux-mêmes, ce qui n'est pas normal ;
- CONSIDÉRANT qu'en imposant une charge financière aussi importante, beaucoup de citoyens vont agir en catimini, risquant ainsi de poser des gestes nuisibles à l'environnement et la faune (de plus le coût d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un citoyen est de 2 500 \$, comparativement à l'amende qu'il peut recevoir s'il déroge) ;
- CONSIDÉRANT que l'adoption d'une telle tarification va à l'opposé de l'objectif de création d'un fonds vert, raison pour laquelle ladite tarification a été adoptée ;

EN CONSÉQUENCE,

2009-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** réitérer notre demande au gouvernement d'abolir la tarification de 2 500 \$ pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux dans les cours d'eau.

**DE** réitérer notre demande au gouvernement provincial de reprendre cette compétence ou de la décentraliser totalement aux MRC afin d'éviter aux citoyens du Québec de payer des services en double.

**ADOPTÉ**

## 5.6 SÉCURITÉ INCENDIE

### 5.6.1 PROJET D'INFORMATISATION DES SSI

Présentation d'un projet visant à donner accès aux données géomatiques du territoire, aux dossiers d'évaluation et aux logiciels de gestion incendie pour des fins de sécurité incendie. Le financement requis pour un tel projet est estimé à 40 000 \$. On souhaiterait que ce projet soit financé avec un partenaire.

SUJET REPORTÉ.

### 5.6.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

Le rapport d'activités des services de sécurité incendie à transmettre au MSP conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en processus de finalisation.

Le bilan des interventions des SSI sur le territoire en 2008 avec les codes d'appels pourrait se résumer comme suit : 359 interventions dont 75 % de celles-ci au nord et 25 % au sud du territoire. Les services incendies sortent à 28 %, c'est-à-dire 99 appels sur 359, pour des alarmes automatiques comparativement à 34 % à la moyenne des interventions effectuées en 2004-2005. Donc, baisse de 6 %, ce qui est bien, mais pourrait être encore mieux. Les sorties pour les feux de cheminée sont restées stables à 8 %.

### 5.7 ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER/HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec veut sensibiliser les citoyens à mieux consommer l'électricité. Pour ce faire, il lance le programme « MIEUX CONSOMMER » et il offre une approche communautaire pour rejoindre le maximum de citoyens, tout en en faisant bénéficier les municipalités participantes.

Ainsi, les municipalités ont la possibilité d'aller chercher des redevances pour chacun des sondages complétés par les citoyens et d'investir les sommes reçues dans un projet pour le bénéfice de la collectivité.

Première étape : la municipalité doit signifier son intérêt à participer à ce programme. Elle doit également identifier un organisme du milieu qui serait le porteur auprès des citoyens et également le type de projet que la municipalité a ciblé.

### 5.8 VENTE POUR TAXES

- CONSIDÉRANT que deux dossiers sont encore sur la liste des ventes pour taxes du 11 juin 2009 ;
- CONSIDÉRANT que deux propriétés ont été vendues lors de la vente pour taxes de juin 2008 ;
- CONSIDÉRANT que lors d'une vente pour taxes, la vente devient définitive sous deux conditions : absence de retrait et paiement des taxes dues depuis l'adjudication, et que l'adjudicataire a alors le droit d'obtenir un acte de vente définitif de la part du conseil sur réalisation des conditions.
- CONSIDÉRANT que le contrat de vente est alors consenti au nom de la MRC par le secrétaire-trésorier en présence de deux témoins qui signent ou en minute devant notaire. La vente a pour effet de purger les hypothèques inscrites sur les immeubles et les frais sont à la charge de l'adjudicataire.

2009-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** le préfet et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tous les actes et documents prévus en vertu des articles 1044 et suivants du Code municipal relativement aux immeubles adjugés lors de la vente du 10 juin 2008.

**ADOPTÉ**

## 5.9 RENCONTRE AVEC LE SYNDIC DES INGÉNIEURS FORESTIERS ET JUGEMENT MRC DE MONTMAGNY c. CHARLAND

Le 21 mai dernier, une rencontre a eu lieu avec le président du syndic de l'Ordre des ingénieurs forestiers et leur avocat. Cette rencontre visait à éclaircir le rôle de l'ingénieur forestier municipal versus son travail d'inspection à la réglementation.

Aux termes de cette rencontre, il a été dégagé que la réglementation était adéquate, mais ne pouvait être appliquée que par un ingénieur forestier et que le rôle du syndic n'est pas de s'immiscer dans la procédure administrative, mais de poser des questions pour vérifier si la conduite du professionnel est conforme à son code d'éthique.

D'autre part, le jugement MRC de Montmagny c. Charland en appel de celui de la Cour municipale a été rendu par la Cour supérieure, laquelle rejette l'appel. Une copie est transmise aux membres du conseil.

## 5.10 ENTENTE – COLLECTE DES PILES

2009-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la direction de la MRC de Montmagny soit autorisée à signer l'entente de services avec l'organisme « *Peintures récupérées du Québec inc.* » pour la collecte des piles.

**ADOPTÉ**

## 5.11 APPUI À LA CENTAURÉE

- CONSIDÉRANT que dans la première vague des 124 projets reçus dans le cadre des laboratoires ruraux, celui de la Centaurée fut retenu;
- CONSIDÉRANT qu'il faisait alors partie de la cohorte des quatorze projets choisis et qu'il est le seul à cette date à s'inscrire dans le champ thématique de la « Culture et patrimoine au cœur du développement rural » et ce, non seulement à l'échelle de notre région administrative, mais au Québec;
- CONSIDÉRANT que ce projet vise à créer un espace culturel unique (salle de 450 places) et d'envergure internationale à Notre-Dame-du-Rosaire, par la mise sur pied d'un centre de formation aux disciplines liées au cirque équestre, d'un espace de création et de recherche ainsi que d'un centre de diffusion de spectacles de cirque équestre;
- CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet est majeure dans la diversification de notre économie locale et régionale en plus de permettre le rayonnement de notre territoire sur l'échiquier national et international;
- CONSIDÉRANT que pour la portée de ce projet, qu'il puisse prendre envol et qu'il puisse se qualifier au programme (subvention) permanent du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), parce qu'il s'inscrit dans la vision régionale, notamment par le caractère dynamique, diversifié et durable, parce qu'il se greffe particulièrement aux stratégies régionales en reconnaissant et en faisant connaître la culture présente sur le territoire tout en participant à sa promotion et en soutenant son rayonnement;

2009-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX



APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande de reconnaissance régionale déposée par l'organisme *LA CENTURÉE* afin qu'il puisse être admissible au programme de subvention permanent du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

**ADOPTÉ**

#### 5.12 REMBOURSEMENT À LA SIQ

2009-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny rembourse, conformément à l'entente intervenue, la subvention obtenue d'Hydro-Québec pour l'efficacité énergétique au poste de la SIQ au montant de 10 454,50 \$.

**ADOPTÉ**

### 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Le coordonnateur à l'aménagement réitère aux membres du conseil l'invitation à participer aux consultations publiques sur le deuxième projet de schéma d'aménagement.

Le 8 juin dernier, la consultation tenue à Cap-Saint-Ignace a regroupé 35 citoyens et a permis de préciser certains éléments du contenu du schéma d'aménagement, notamment les secteurs industriels à développer et des zones déstructurés en milieu agricole.

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle les dates des prochaines soirées de consultation afin que des représentants des conseils municipaux soient présents:

Mercredi 10 juin 2009 : Berthier-sur-Mer pour les trois municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer

Vendredi 12 juin 2009 : Isle aux Grues

Mardi 16 juin 2009 : Ville de Montmagny

Mercredi 17 juin 2009 : Saint-Paul-de-Montminy pour les quatre municipalités du centre

Judi 18 juin 2009 : Sainte-Lucie-de-Beauregard pour les quatre municipalités du Sud

#### 6.2 PLAN DE DIVERSIFICATION

6.2.1 Nomination de deux membres représentant Isle-aux-Grues

CONSIDÉRANT l'ajout du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues au Programme de diversification;

2009-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** nommer MM. Jacques André Roy et Christian Vinet au sein du Comité de diversification de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

6.2.2 Intégration du plan de l'Isle-aux-Grues au plan de diversification

CONSIDÉRANT l'ajout du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues au Programme de diversification;

2009-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ANNEXER** le Plan de diversification de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues au Plan de diversification déjà adopté pour la partie sud du territoire de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

6.2.3 Rencontre du MAMROT avec les municipalités très dévitalisées

Les municipalités très dévitalisées peuvent proposer des projets dans le cadre du volet V du plan d'action gouvernemental pour venir en aide aux municipalités très dévitalisées.

Partie A : Pour service de proximité privé pour des communautés qui veulent conserver leur dépanneur, épicerie, quincaillerie, station service, etc., lorsqu'il n'y a pas un tel service à moins de 30 kilomètres (chiffre d'affaires minimum à respecter).

Partie B : Pour service municipal (ex. : service d'incendie, collecte des matières résiduelles, etc.).

BUDGET pour le Québec: 1,1M \$ par année pendant cinq ans.

**Saint-Paul-de-Montminy**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-06-10 de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

2009-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dans sa demande d'aide financière au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté » afin d'acquérir un véhicule de service pour leur service de sécurité incendie.

**ADOPTÉ**

**Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-06-03-19.3 de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

2009-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud dans sa demande d'aide financière au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté » afin de financer les infrastructures d'approvisionnement en eau.

**ADOPTÉ**

### **Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-06-09 de la municipalité de l'Isle-aux-Grues;

2009-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPUYER** la municipalité de l'Isle-aux-Grues dans sa demande d'aide financière au « Fonds de soutien aux territoires en difficulté » afin de financer des équipements de protection incendie.

**ADOPTÉ**

## **6.3 PACTE RURAL**

Le comité de suivi propose de procéder à la participation financière des projets suivants :

### **Projet 1**

Aménagement de l'aire de service aux Habitations Panet – Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2009-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 40 000 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour l'aménagement de l'aire de service aux Habitations Panet qui totalise un investissement de 215 000 \$.

**ADOPTÉ**

### **Projet 2**

Embellissement du village – Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du pacte rural;

2009-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 7 000 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réalisation du projet d'embellissement du village qui totalise un investissement de 9 500 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 3**

Amélioration du terrain de jeux – Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 4 000 \$ à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réalisation du projet d'amélioration du terrain de jeux qui totalise un investissement de 5 200 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 4**

Achat d'équipements nautiques 2009 (ponton) – Comité de développement de Sainte-Lucie-de-Beauregard

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 10 000 \$ au Comité de développement de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réalisation du projet d'achat d'équipements nautiques qui totalise un investissement de 31 443 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 5**

Amélioration des installations électriques – Volet 1 – Centre de plein air Sainte-Apolline Inc.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 13 600 \$ au Centre de plein air de Sainte-Apolline Inc. pour la réalisation du projet d'amélioration des installations électriques au centre de plein air qui totalisent un investissement de 17 000 \$.

**ADOPTÉ**

### **Projet 6**

Panneaux d'accueil à la municipalité – Municipalité de Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du pacte rural;

2009-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 5 000 \$ à la municipalité de Cap-St-Ignace pour la réalisation de panneaux d'accueil à la municipalité qui totalisent un investissement de 13 142 \$.

**ADOPTÉ**

### **Projet 7**

Halte vélo – Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2009-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 1 500 \$ à Tourisme Cap-St-Ignace pour la réalisation d'une halte-vélo qui totalise un investissement de 8 800 \$.

**ADOPTÉ**

### **Projet 8**

Soirée Parents VIP – Comité de la Famille de la Ville de Montmagny

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2009-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 5 220 \$ au Comité de la Famille de la Ville de Montmagny pour la réalisation du projet « Soirée parent VIP » qui totalise un investissement de 12 267 \$.

**ADOPTÉ**

### **Projet 9**

Mise aux normes et agrandissement du camping – Camping des Érables (Ville de Montmagny)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2009-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 12 000 \$ au Camping des Érables pour la réalisation du projet de mise aux normes et agrandissement du camping qui totalise un investissement de 194 684 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 10**

Transport collectif de la MRC de Montmagny 2009 – MRC de Montmagny

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-27**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 11 200 \$ à Transport collectif de la MRC de Montmagny pour le transport collectif qui totalise un investissement de 150 000 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 11**

Réalisation de la stratégie touristique MRC de Montmagny – Volet Sud (Volet 1 de 2) – Parc régional des Appalaches

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-28**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural – Volet régional, une aide financière de 50 000 \$ à même le fonds régional au Parc régional des Appalaches pour la réalisation du projet de stratégie touristique MRC de Montmagny – Volet Sud (Volet 1, volet 2 à venir) qui totalise un investissement de 62 500 \$.

**QU'une** somme de 50 000 \$ du Pacte rural régional soit réservée à ce promoteur pour un projet éventuel conformément à l'entente de réalisation de la stratégie touristique adoptée par le Conseil de la MRC.

**ADOPTÉ**

**Projet 12**

Réalisation de la stratégie touristique MRC de Montmagny – Volet Nord – CLD de la MRC de Montmagny (volet année 1 et année 2)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-29**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural – volet régional, une aide financière de 100 000 \$ au CLD de la MRC de Montmagny pour la réalisation du projet Stratégie touristique MRC de Montmagny – Volet nord qui totalise un investissement de 858 000 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 13**

Les artistes à votre porte – Les Arts de la Scène

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, volet régional, une aide financière de 2 360 \$ à « Les Arts de la scène » pour la réalisation du projet « Artistes à votre porte » qui totalise un investissement de 2 960 \$.

**ADOPTÉ**

**Projet 14**

Modification du projet « Pôle Sud en forme et en santé » - ABC des Hauts Plateaux (nouveau promoteur)

- CONSIDÉRANT que le projet « Pôle Sud en forme et en santé » présenté par le CLD de la MRC de Montmagny avait déjà fait l'objet d'une acceptation par résolution portant le numéro 2008-09-19 et qu'on demande que le promoteur du projet soit modifié pour ABC des Hauts Plateaux;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2009-06-31**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte que l'ABC des Hauts Plateaux soit le nouveau promoteur du projet « Pôle Sud en forme et en santé ».

**ADOPTÉ**

**Projet 15**

Aménagement du sentier de VTT – Parc linéaire Monk – Projet régional

**2009-06-32**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 200 000 \$ du fonds régional à la Société du Parc linéaire Monk

pour la réalisation du projet d'aménagement du sentier de VTT et motoneiges qui totalise un investissement de 1 100 000 \$.

**ADOPTÉ**

#### **6.4 GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ – MISE EN CANDIDATURE**

- CONSIDÉRANT que dans le cadre des Grands Prix de la ruralité, les MRC sont appelées à proposer des candidatures de personnes qui se sont démarquées pour le développement de la ruralité.
- CONSIDÉRANT que M. Jean-Louis Proulx, agent de développement rural pour le CLD de la MRC de Montmagny, contribue de façon importante au développement de nos collectivités rurales par son engagement, son professionnalisme, son grand dévouement et sa capacité de mobiliser les gens autour de projets structurants pour le milieu;

**2009-06-33**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** présenter la candidature de M. Jean-Louis Proulx, agent de développement local du CLD de la MRC de Montmagny, dans la catégorie « Prix de l'agent rural » dans le cadre des Grands Prix de la ruralité.

**ADOPTÉ**

#### **6.5 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Aucun projet lors de l'envoi des documents.

#### **6.6 RAPPORT OUIMET**

Un résumé du rapport Ouimet a été annexé aux documents de la réunion et fera l'objet d'une discussion lors d'une rencontre ultérieure.

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **7.1 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR L'ÉVÉNEMENT HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES EN LOISIR ET EN SPORT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

La MRC avisera l'organisme qu'elle ne contribuera pas cette année.

#### **7.2 OCTROI AU PROGRAMME LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA)**

Fonds disponibles de 10 000 \$.

### **8. FINANCES**

#### **8.1 COMPTES DE MAI 2009**

**2009-06-34**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

| No.     | Montant | Fournisseur                   |
|---------|---------|-------------------------------|
| C190012 | 942,31  | Les Services Ben-Son S.E.N.C. |



|         |           |  |
|---------|-----------|--|
| C190312 | 63 000,00 | Transport collectif de la MRC de Montmagny |
| C190313 | 1 015,04  | Desjardins Sécurité financière             |
| C190314 | 3 248,66  | S S Q - Investissement et retraite         |
| C190315 | 80,00     | La Capitale - Gestion financière           |
| C190316 | 254,82    | Comm. adm. de régime de retraite et d'ass. |
| C190317 | 4 093,86  | S S Q - Groupe financier / Ass. coll.      |
| I190326 | 645,40    | Revenu Canada                              |
| I190327 | 6 331,41  | Revenu Canada                              |
| I190328 | 8 154,44  | Ministre du Revenu du Québec               |
| C190329 | 942,31    | Les Services Ben-Son S.E.N.C.              |
| C190346 | 120,00    | Fonds de l'information foncière            |
| C190347 | 1 148,34  | Commission scolaire de la Côte-du-Sud      |
| C190348 | 1 887,54  | Bureautique Côte-Sud Enr.                  |
| C190349 | 73,00     | AÀLa Rive Inc.                             |
| C190350 | 169,32    | Fédération québécoise des municipalités    |
| C190351 | 5 796,58  | Journal l'Oie blanche                      |
| C190352 | 122,75    | Montmagny Air Service Inc.                 |
| C190353 | 256,00    | Ministre des Finances du Québec            |
| C190354 | 200,00    | Carrefour Jeunesse-Emploi MRC de Montmagny |
| C190355 | 282,19    | Publicite plastique Blais Ltée             |
| C190356 | 423,28    | Groupe de géomatique Azimut Inc.           |
| C190357 | 526,00    | Impression Rive-Sud                        |
| C190358 | 20 632,03 | MRC de Bellechasse                         |
| C190359 | 9 099,49  | Services sanitaires Roy                    |
| C190360 | 1 182,93  | Télus Québec                               |
| C190361 | 361,56    | Peintures récupérées du Québec             |
| C190362 | 69,13     | IDC Informatique                           |
| C190363 | 112,88    | Constructo Sé@O                            |
| C190364 | 246,06    | Michel Proulx Meubles                      |
| C190365 | 132,06    | Les Services Ben-Son S.E.N.C.              |
| C190366 | 3 981,03  | U.S.D. Inc.                                |
| C190367 | 270,90    | Éduc Expert                                |
| C190368 | 169,32    | Luc Dupuis, Service d'entretien paysager   |
| C190369 | 645,34    | Softchoice Corporation                     |
| C190370 | 77,66     | Tim Hortons Montmagny 907                  |
| C190376 | 10 000,00 | Michel Lafontaine et 9094-9330 Qc Inc      |
| C190377 | 182,82    | Catellier, Marcel                          |
| I190378 | 7 818,80  | Ministre du Revenu du Québec               |
| I190379 | 342,35    | Télus Québec                               |
| I190380 | 97,34     | Télus Québec                               |
| I190381 | 320,65    | Télus Mobilité                             |
| I190382 | 836,64    | Télus Québec                               |
| I190383 | 19,04     | Visa                                       |
| I190384 | 827,37    | Télus Québec                               |
| C190386 | 2 975,08  | Commission scolaire de la Côte-du-Sud      |
| C190387 | 707,92    | Bureautique Côte-Sud Enr.                  |
| C190388 | 33,98     | Journal l'Oie blanche                      |
| C190389 | 118,30    | Municipalité de L'Isle-aux-Grues           |
| C190390 | 28,22     | Corporation informatique Bellechasse       |
| C190391 | 750,00    | Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton  |
| C190392 | 21,60     | Société coopérative agricole de Montmagny  |
| C190393 | 5 210,77  | Ville de Montmagny                         |
| C190394 | 141,06    | La petite caisse                           |
| C190395 | 68,50     | Labrador Laurentienne Inc.                 |
| C190396 | 13 633,38 | Servitech Inc.                             |
| C190397 | 19 376,00 | Groupe Ultima Inc.                         |
| C190398 | 24 000,00 | Transport collectif de la MRC de Montmagny |
| C190399 | 13,10     | Aubé, Luca                                 |
| C190400 | 2 257,50  | Dpoc - Neopost Canada Ltée                 |
| C190401 | 4 093,86  | S S Q - Groupe financier / Ass. coll.      |
| C190402 | 48,03     | Québec Linge, service d'uniformes          |
| C190403 | 15,28     | Tim Hortons Montmagny 907                  |
| C190404 | 2 257,49  | Jacques Witford Stantec Limited            |
| C190405 | 5 241,00  | Subvention SHQ                             |
| C190406 | 7 633,00  | Subvention SHQ                             |

|         |               |                |
|---------|---------------|----------------|
| C190407 | 10 000,00     | Subvention SHQ |
| C190408 | 5 000,00      | Subvention SHQ |
| C190409 | 5 760,00      | Subvention SQ  |
| I190410 | 603,05        | Visa           |
| TOTAL   | 267 125,77 \$ |                |

**QUE** la liste des comptes à payer de mai 2009 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 267 125,77 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2009**

Un état des revenus et dépenses est déposée session tenante.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS – PACTE RURAL**

2009-06-35

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR  
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les dates limites pour le dépôt des projets seront maintenant les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> novembre.

**ADOPTÉ**

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 SOLIDE VS FONDS DU CLD**

Le projet a été présenté lors de la rencontre de juin à la FQM et vise à intégrer les SOLIDE comme un nouveau fonds des CLD (au même titre que les FLI, à titre d'exemple).

À SUIVRE.

#### **10.2 ROUTE 283 - ENTRE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET SAINT-FABIEN-DE-PANET**

- CONSIDÉRANT que malgré les travaux effectués sur la Route 283, il y a quelques années, celle-ci est en très mauvais état entre les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Fabien-de-Panet;
- CONSIDÉRANT que cette route fait partie du réseau régional et qu'elle a été identifiée par le MTQ comme étant un réseau de routes affectées au camionnage en transit;
- CONSIDÉRANT que cette route est la seule route reliant le nord et le sud du territoire de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT que plusieurs attraits touristiques, structures d'accueil et plusieurs festivals se sont développés le long de la route dont notamment le Parc régional des Appalaches et la Pourvoirie DAAQUAM;
- CONSIDÉRANT que cette route doit être bien entretenue pour assurer la sécurité des usagers et favoriser le développement économique de la région.

2009-06-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU  
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande rapidement la réfection de la Route 283 entre Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Fabien-de-Panet considérant son piètre état, afin d'assurer la sécurité des usagers et le développement économique du territoire.

**QUE** la présente résolution soit transmise à Mme Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), M. Norbert Morin, député, et M. Jacques Dionne, directeur du centre de service de Saint-Jean-Port-Joli pour le ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉ**

### 10.3 MUNICIPALITÉS EN SANTÉ

2009-06-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** lettre de félicitations soit transmise à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour les féliciter d'avoir remporté la plus haute distinction pour « la municipalité en santé » au prix du Mérite municipal.

**ADOPTÉ**

### 10.4 TRAIT D'UNION

2009-06-38

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'UNE** lettre de félicitations soit transmise au Conseil d'administration de l'organisme « Trait d'Union de Montmagny » pour les féliciter du prix provincial obtenu au Mérite municipal dans la catégorie des organismes sans but lucratif, dans la classe des villes de 10 000 à 100 000 habitants.

**ADOPTÉ**

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-06-39

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
 APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h15.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. générale

